

Nicotera a pu se réconcilier avec Dieu avant de mourir. Les francs-maçons veillaient autour de son lit, mais sa sœur déjoua leur surveillance et réussit à introduire un prêtre qui, après avoir confessé le pauvre malade, lui a apporté deux fois la Sainte Communion.

Il avait cessé, depuis quelque temps, d'être en odeur de sainteté auprès des républicains, parce qu'il avait adhéré franchement à une monarchie qui ne vaut cependant pas mieux que la pire des républiques.

D. G.

Les indulgences du chapelet

Gagne-t-on les indulgences attachées à la récitation du chapelet, lorsqu'on ne récite pas le chapelet tout d'un trait, mais qu'on en récite les dizaines à divers moments de la journée ?

Pour répondre à cette question, qui nous est adressée par un de nos abonnés, nous devons distinguer trois sortes d'indulgences attachées à la récitation du chapelet ordinaire, et entre lesquelles peut choisir le fidèle qui a un chapelet enrichi de toutes ces indulgences.

I.—Indulgences du *Rosaire*. Seuls, les membres de la confrérie du *Rosaire* ont le privilège de ne pas perdre les indulgences, quels que soient les intervalles de temps qu'ils mettent entre les dizaines pourvu qu'ils aient achevé le *Rosaire* entier dans l'espace d'une semaine. Pour les autres fidèles une interruption notable dans la récitation d'un chapelet de cinq dizaines entraîne la perte des indulgences.

II.—Indulgences de *sainte Brigitte*. Les indulgences attachées à la récitation de cinq dizaines de chapelet *brigitte* ne peuvent être gagnées que par la récitation non interrompue de ce chapelet.

III.—Indulgences des *Croisières*. Les indulgences du chapelet des *Croisières* sont attachées à chaque *Pater* et à chaque *Ave*, et on les gagne suivant le nombre de *Pater* et d'*Ave* que l'on récite, quand même on n'a pas l'intention de dire le chapelet en entier.—*Semaine du Mans*.

NECROLOGIE

La mort fauche dru, depuis quelques semaines, dans les rangs du clergé de l'Archidiocèse de Québec. En effet, dans l'espace d'un mois, cinq prêtres sont décédés.

Nous avons aujourd'hui le regret d'annoncer le décès de MM. les abbés Angers et Veilleux, qui exerçaient le saint ministère à